

Tél : 01.30.13.76.00.

L'an deux mille vingt-trois, le 06 avril,

**DATE
DE CONVOCATION**
31 mars 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
31 mars 2023

Monsieur DAINVILLE,
Mesdames, PASCOAL, ROUSSEAU et ROUSSEL ;
Messieurs, RAOUL, MEY et MOUSSA ; Adjointes au Maire

Mesdames BAC, BROCHADO, RAOUL et SELBONNE
Messieurs, IBRAHIM, LE MOING, MONNARD, PERON et POING ; Conseillers
Municipaux délégués
Mesdames BASELTO, DUTU,
Messieurs BLEE et GERBOUIN Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

Absents excusés et représentés : 09

Mesdames CHIAKH, GORBENA ; HOCDE ; LOPES ; LWAMBA MAKANYAKA
Messieurs BOURGOIN ; DIALLO ; MARE ; VILLOING

Pouvoirs : 09

Madame CHIAKH donne pouvoir à Monsieur MOUSSA
Madame GORBENA donne pouvoir à Monsieur DAINVILLE
Madame HOCDE donne pouvoir à Madame BASELTO
Madame LOPES donne pouvoir à Madame ROUSSEL
Madame LWAMBA MAKANYAKA donne pouvoir à Madame BAC
Monsieur BOURGOIN donne pouvoir à Madame DUTU
Monsieur DIALLO donne pouvoir à Madame PASCOAL
Monsieur MARE donne pouvoir à Monsieur GERBOUIN
Monsieur VILLOING donne pouvoir à Monsieur RAOUL

**Création d'une commission
municipale ad hoc
spécialisée dans la vente
des terrains rue de l'étang
et désignation de leurs
représentants**

Secrétaire de séance : Thomas PERON

La séance étant ouverte à 19H00

Objet : Création d'une commission municipale ad hoc spécialisée dans la vente des terrains rue de l'étang et désignation de leurs représentants

Secteur : Administration Générale

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-21 et L.2121-22,

Considérant que le conseil municipal peut créer à tout moment, des commissions chargées d'étudier des questions soumises au conseil,

Considérant qu'il convient de créer une commission de travail nommée pour l'étude des projets relatifs à la vente de terrains appartenant à la Commune, situés Rue de l'Etang,

Considérant la volonté de la Ville de s'adjoindre un organe qui constituera un appui dans le processus de décision et d'attribution.

Considérant que le Maire est Président de droit des commissions et que la commission peut désigner un vice-Président,

Considérant l'appel de candidature effectué auprès des Conseillers Municipaux,

Considérant que la nomination des Membres des commissions doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle afin de préserver l'expression pluraliste des élus communaux,

Considérant le caractère spécifique de cette commission, elle sera dissoute à l'issue de la vente des terrains ;

Après présentation faite par Monsieur MOUSSA,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire et en avoir délibéré, au scrutin public vote à l'unanimité

Article 1 : Approuve la création d'une commission ad hoc spécialisée dans la vente des terrains rue de l'étang :

Article 2 : Fixe à 7 (sept) le nombre de membres de la commission

Article 3 : Désigne les membres suivants :

- Nicolas DAINVILLE
- Ludovic RAOUL
- Fouzi MOUSSA
- Celine SELBONNE
- Fabrice VILLOING
- Nelly DUTU
- Jean-Yves BLEE

Article 4 : Dit que cette commission sera dissoute à l'issue de la vente des terrains de la rue de l'étang

Mis en ligne le :

Pour extrait conforme,

LA VERRIERE, le 06 avril 2023.

Le Maire,

Nicolas DAINVILL

